République Française
Département Maine et Loire
LA LANDE CHASLES

Compte rendu de séance

Séance du 09 octobre 2024

L' an 2024 et le 09 octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle communale de La Lande-Chasles, sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire.

Présents : Mr ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mr CANTIN Jeannick, Mr BERSON Christophe, Mr DESCHAMPS Jean-Luc, Mr LECLERC Sylvain, Mr MIGNOT Raymond , Mlle Morgane PERROCHON, Mme POIRRIER Angélique et Mr SAMSON Thierry.

Excusé(s) :
Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 09
- Présents : 09

Date de la convocation : 02/10/2024

Date d'affichage : 02/10/2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le :
et publication ou notification
du

A été nommé(e) secrétaire : Mme Sylvaine AUBERGEON

SOMMAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

– Vote à bulletin secret sur le fauchage raisonné.
– Fonds de concours dépannage éclairage public SIEMEL 2023-2024
– Devis peinture cage escalier mairie
– Dédicace du livre « LA LANDE-CHASLES en émoi » de Monsieur Jean-François CARAËS, samedi 26 octobre 2024 à 15 heures devant la mairie
– Appel articles pour bulletin municipal 2ème semestre 2024
– Bilan journées du patrimoine
– Cérémonie du 11 novembre 2024
– Organisation, projet vœux du Maire 03 janvier 2024 et colis des aînés
– Questions diverses

En début de conseil, réunion publique ouverte aux habitants de La Lande-Chasles, agriculteurs et propriétaires fonciers sur le thème : Fauchage raisonné à La Lande-Chasles, premiers bilans et intervention de Monsieur Gilles POIRIER.

1 - Vote à bulletin secret sur le fauchage raisonné.

Le fauchage raisonné à été mis en place sur l'ensemble des routes départementales depuis 2011.

Par conséquent, 2 routes sont concernées sur notre commune, la D62 et la D186.

Le conseil municipal avait décidé en septembre 2023 d'expérimenter sur une année le fauchage raisonné sur les voies communales et le bilan en à été fait le 9 octobre 2024.

Une vingtaine de personnes étaient présentes en plus du conseil municipal.

Après la clôture de la réunion publique le conseil municipal à repris son ordre du jour.

Point sur le fauchage résonné et suite à donner.

Des échanges sur les points positifs et négatifs avec des actions pour améliorer cette action sont évoquées par les membres du conseil.

Il est procédé ensuite à un vote à bulletin secret qui fait ressortir le résultat suivant :

6 voix pour et 3 voix contre.

Suite à ce résultat, Raymond Mignot, conseiller municipal exprime son désaccord, indique son souhait de démissionner et quitte la réunion.

Le fauchage raisonné sera poursuivi **SOUS PLUSIEURS CONDITIONS**.

- Chaque habitant reste libre de l'entretien devant son habitation toute l'année.

- Le circuit européen de cyclotourisme (route des sangliers) est hors zone de fauchage raisonné et sera régulièrement entretenu.

- 7 carrefours seront particulièrement surveillés, par soucis de visibilité. Les autres carrefours sont du ressort du département.

- Pour rappel, 55% de la voirie est communale, 45% est départementale (qui pratique le fauchage raisonné depuis 2011).

Une demande de devis sera faite auprès d'autres entreprises possédant un matériel plus adapté au fauchage raisonné souhaité.

Informations également disponibles sur le site internet communal : http://lalandechasles.free.fr/fauchage.htm

Planning prévisionnel fauchage raisonné 2024-2025 sur les voies communales :

- 2e quinzaine d'octobre 2024, fauchage général sur la commune uniquement sur les bermes

- Début janvier 2025, dès qu'un créneau météo est favorable (froid, sol dur), broyage sur les bermes, fossés et talus. Pas avant pour éviter que le broyage entraîne le bouchage des buses lors de l'automne et des pluies normalement prévues à cette période.

- Début juin 2025, fauchage général sur la commune.

- Début juillet 2025, avant la fête communale, sur les secteurs route des sangliers et les sept carrefours. Sur le circuit de randonnée sur une 1/2 berme si nécessaire après visite sur le terrain.

- Au mois de septembre 2025, sur les secteurs route des sangliers et les sept carrefours. Sur le circuit de randonnée sur une 1/2 berme si nécessaire après visite sur le terrain.

- 2e quinzaine d'octobre 2025, fauchage général sur la commune uniquement sur les bermes

Ce planning fera l'objet d un point de l'ordre du jour au minimum toutes les 2 mois et pourra faire partie des questions diverses pour adaptation aux conditions météorologiques.

2 – Fonds de concours dépannage éclairage public SIEMEL 2023-2024 - Délibération

Le coût cumulé des dépannages effectués sur le réseau d'éclairage public de la collectivité, pendant la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 s'élève à 764,17 euros TTC ; au regard du règlement financier arrêté en date du 26 avril 2016 (taux de fonds de concours par opération 75%), le montant du fonds de concours à verser par la collectivité sera de : **573,13 euros TTC.**

3 – Devis peinture cage escalier mairie

L'ensemble des membres du conseil municipal valide la proposition qui sera revalorisée sur 2025, les travaux seront réalisés en juillet 2025, pendant l'absence du locataire.

4 – Dédicace du livre « LA LANDE-CHASLES en émoi » de Monsieur Jean-François CARAËS

14ème roman de Monsieur CARAËS : énigme policière sur la commune. Le livre sera dédicacé le samedi 26 octobre prochain à 15 heures à la mairie.

5 – Appel articles bulletin municipal 2ème semestre 2024

Comme chaque année à la même période, n'hésitez pas à nous envoyer des articles ou des photos que vous souhaiteriez voir publiés sur le prochain bulletin municipal. Envoi par mail à lalandechasles@free.fr ou à déposer en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat avant le 9 novembre 2024.

Une réunion reste à fixer entre les membres de la commission communication (JC Rouxel, Angélique Poirier et Morgane Perrochon) pour la mise en page, pour présentation ensuite au prochain conseil municipal. Distribution en même temps que les colis de Noël.

6 – Bilan journée du patrimoine

Une vingtaine de visiteurs à l'église, 6 à la société L'Union et 32 au musée de l'amicale des anciens marins du TCD Orage, pour une ouverture uniquement le dimanche 22 septembre 2024, en matinée.

7 - Cérémonie du 11 novembre 2024 :

Le rendez vous pour la cérémonie commémorative de l'armistice de 1918 est fixé à 8h30 devant la mairie. Sont invités les habitants, les porte-drapeaux et les membres du conseil municipal. Boissons chaudes seront proposées à la Société de boule de fort à l'issue de la cérémonie, prises en charge par la mairie.

8 - Vœux du maire :

La soirée des vœux du Maire aura lieu vendredi 3 janvier 2025, à la salle communale à partir de 19h30. L'organisation sera étudiée lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

9– Divers

- **Argent de poche citoyen** :

L'opération "argent de poche citoyen" pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans est reportée en 2025 faute de candidats.

- **Devis remplacement porte en bois mairie** :

Le conseil municipal ne valide pas le devis proposé et suggère le remplacement de la porte de l'ancienne salle du conseil municipal donnant sur la cour du logement communal (ancienne école) par une porte en PVC à la place de celle en bois. Des devis seront demandés.

- **Colis de noël** :

Comme tous les ans, Monsieur le maire propose la même formule : un colis pour les aînés (65 ans et plus, un colis par personne) proposé par l'entreprise "Ducs de Gascogne" et un fromage de l'entreprise Ory de LA LANDE-CHASLES. La date pour la distribution sera fixée au prochain conseil municipal.

- **Course caisses à savon** :

La commune de LA LANDE-CHASLES participe comme l'an passé à la course prévue lors de la foire aux pommes de MOULIHERNE, le samedi 19 octobre prochain. Entraînement le matin, et courses l'après-midi. Au volant, Jean-Luc Deschamps, conseiller municipal. Les habitants sont conviés à venir supporter l'équipe de LA LANDE-CHASLES ! Remerciements à tous ceux qui ont participé à la construction.

- **Bornes à poser en abords fossés, le long de voies communales** :

Monsieur le maire expose la situation sur une parcelle privée située route des écureuils au lieu-dit La Chênellerie. Il n'y avait pas de fossés le long de route communale, ainsi que le long du chemin perpendiculaire, en limite de cette parcelle. Boisée précédemment, il n'était pas possible pour la commune d'entretenir le collecteur situé entre deux parcelles privées. Après enlèvement des arbres, il est apparu judicieux de faire les deux fossés qui se trouvent aujourd'hui sur la parcelle privée. Le collecteur communal a été comblé et remplacé en surface par l'utilisation des deux fossés créés. Il serait préférable d'acter cela par un acte notarial avec échange gratuit entre le propriétaire et la commune des deux surfaces (ancien collecteur et nouveaux fossés).La commune y gagne par la facilité d'entretien des fossés à la place du collecteur. Des devis seront demandés pour la mise en place des 3 bornes des nouvelles limites de la propriété. Le propriétaire actuel de la parcelle sera informé de la démarche. Le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- **Point de situation lors de l'intervention de l'entreprise de fauchage / broyage** :

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de cadrer les choses lors de la demande possible d'habitants au passage de l'entreprise de fauchage / broyage. Après consultation de l'entreprise actuelle par le maire, Il est possible aux habitants de profiter de ce passage pour un usage occasionnel. Toutefois, pour éviter tous litiges, mauvaises interprétations ou problèmes si accident du travail, le conducteur aura l'obligation de fournir un bon indiquant le temps passé au service d'un particulier. L'entreprise facturera ensuite directement à la personne concernée. Et à la commune uniquement le temps qui lui est consacré. L'idéal est de prévenir également la mairie pour éviter toutes polémiques. Des demandes exceptionnelles peuvent aussi être faites en mairie et seront étudiées au cas par cas.

- **Géomètre sur la commune** :

Rendez-vous est fixé le 25 octobre 2024, en matinée, route de l'Anjou pour la pose d'une borne en limite d'une propriété privée et de la voie communale, à la charge du propriétaire. La commune sera représentée par Christophe Berson.

- **Chiens en liberté à L'Aireau** : Une lettre en recommandé sera envoyée au propriétaire concerné.

- **Test vitesse route de Jumelles entre la D62 et le lieu-dit L'Aireau** :

Des tests sont en cours, mis en place par l'agence de Baugé en Anjou. Les conclusions seront rapportées avant la fin de l'année 2024, et au vu des résultats, des propositions seront faites par le département. Pour rappel, cette route n'est pas du ressort de la commune de La Lande-Chasles et toutes interventions sur les bermes, talus, fossés et route sont faites uniquement par le Département.

- **Prise de commandement à FONTEVRAUD le 07 novembre 2024** :

Compagnie de gendarmerie de Saumur, changement de commandant. Thierry Samson représentera la commune de La Lande-Chasles, Monsieur le maire étant retenu par ses obligations de conducteur de car ce matin là.

Séance levée à : 23 heures

Prochain conseil municipal, le mercredi 20 novembre 2024,à la salle communale, après la réunion publique à 20h, sur la protection participation citoyenne.

En mairie, le 10 octobre 2024
Le Maire, Jean-Christophe ROUXEL